

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

**MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE**

CRAC 2011

AMENAGER DES ESPACES DE LOISIRS, DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE

I - CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur vert familial », la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs et d'animations, de détente ouvert à tous.

Dans cette perspective, la Ville a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint-Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la Ville de Saint-Denis ont co-signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

Ce projet d'une superficie de 35,5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord ;
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au Sud ;
- le canal des Patates-à-Durand et le quartier de Sainte-Clotilde à l'Est ;
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleuri à l'Ouest.

La liste des équipements prévus est la suivante :

VILLE DE SAINT-DENIS

- 2 balises urbaines,
- verger pédagogique,

Rapport n° 12/7-15

- boulodrome,
- jeux d'eau,
- beach stadium,
- plateau des manifestations,
- 2 amphithéâtres,
- scène de lecture,
- aires de jeux,
- clôtures,
- passerelle enjambant la ravine des Patates-à-Durand,
- confortement du skate park ;

CINOR

- 3 kiosques
- 3 rondavelles
- Aires de pique-nique
- Cheminement de liaison entre le parc de la Trinité et le sentier du front de mer

Le 8 avril 2010, la CINOR a délibéré concernant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR. La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

Le 24 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

Le 26 février 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme mandataire pour le réaménagement du site Cœur vert familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver l'avenant n° 1 au mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donné au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre).

Le 17 septembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

II- BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Echéancier prévisionnel réalisé TTC: 31040101 - CŒUR VERT FAMILIAL -1- Aménagement - Nord Est

Désignation lignes budgétaires en euros	Budget actualisé		
	HT	TVA	TTC
A: 5651/Remboursement des Dépenses sur Opé	10 096 200	858 177	10 954 377
A: 5666/Encaissements Avances Mandat			
Sous-total des recettes	10 096 200	858 177	10 954 377
B: 5441/Honoraires MOE Infrastructures	-569 333	-48 394	-617 727
B: 5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-25 000	-2 125	-27 125
B: 5443/CSPS Infrastructure	-9 217	-783	-10 000
B: 5447/Etudes de Sols Infrastructure	-20 000	-1 700	-21 700
B: 5448/Autres BET Infrastructure	-20 000	-1 700	-21 700
B: 5449/Travaux Primaires	-8 755 000	-744 175	-9 499 175
B: 5454/Imprévus	-281 905	-23 962	-305 867
B: 5456/Autres Concessionnaires	-50 000	-4 250	-54 250
B: 5457/Frais de Communication	-40 000	-3 400	-43 400
B: 5458/Autres Frais Divers	-100 000	-8 500	-108 500
B: 5459/Assurance	-50 000	-4 250	-54 250
B: 5501/Rémunération Forfaitaire	-175 674	-14 932	-190 606
B: 5507/Frais de portage Financier	-71		-71
Solde TVA		-6	-6

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 10 096 200 € HT, soit 10 954 377 € TTC qui seront couverts par des avances de la Ville et de la CINOR :

VILLE	
Travaux	7 567 126,12
Etudes et ingénierie	1 069 073,88
Sous total	8 636 200,00
CINOR	
Travaux	1 310 000,00
Etudes et ingénierie	150 000,00
Sous total	1 460 000,00
Total	10 096 200,00

Rapport n°12/7-15

III - AVANCEMENT DE L'OPERATION EN 2011

Au 31/12/2011, l'opération est réalisée à 1 % seulement, la clôture devant intervenir en 2014-2015

LES DEPENSES REALISEES AU 31.12.2011

Les dépenses réalisées, en cumulé au 31/12/2011, s'élèvent à **106 450 € TTC**

Cette somme est principalement composée :

- des honoraires de maîtrise d'œuvre,
- de la rémunération du mandataire.

LES RECETTES REALISEES AU 31/12/2011

Les recettes encaissées, en cumulé au 31/12/2011, s'élèvent à **300 000 € TTC** versés par la Ville.

IV PERSPECTIVES DE L'OPERATION

La partie la plus importante de l'opération d'aménagement devrait intervenir en 2013.

Désignation lignes budgétaires en euros	2011	2012	2013	2014	2015
A: 5651/Remboursement des Dépenses sur Opé	300 000	131 828	7 735 683	2 786 866	
A: 5666/Encaissements Avances Mandat					
Sous-total des recettes	300 000	131 828	7 735 683	2 786 866	
B: 5441/Honoraires MOE Infrastructures	-79 409	-210 884	-247 092	-80 343	
B: 5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-10 839	-8 680	-4 069	-3 537	
B: 5443/CSPPS Infrastructure		-2 688	-6 364	-944	
B: 5447/Etudes de Sols Infrastructure		-10 850	-10 850		
B: 5448/Autres BET Infrastructure				-21 700	
B: 5449/Travaux Primaires			-6 625 967	-2 873 207	
B: 5454/Imprévus				-305 867	
B: 5456/Autres Concessionnaires			-27 125	-27 125	
B: 5457/Frais de Communication		-8 680	-17 360	-17 360	
B: 5458/Autres Frais Divers	-6 601	-5 463	-47 740	-48 697	
B: 5459/Assurance				-54 250	
B: 5501/Rémunération Forfaitaire	-9 530	-38 121	-76 248	-38 124	-28 583
B: 5507/Frais de portage Financier	-71				
Solde TVA					
Sous-total des dépenses	-106 450	-285 366	-7 062 815	-3 471 154	-28 583

Rapport n°12/7-15

En 2012, un chiffrage définitif sera proposé au conseil municipal.

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver le CRAC 2011 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31/12/2011 qui s'établit en dépenses et en recettes à 10 096 200 € HT,
- les dépenses et recettes de l'année 2011, ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NB Le CRAC 2011 du « mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis » peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction de l'Aménagement et des Projets Urbains / Hôtel de Ville / 1er étage - téléphone 0262 40 04 35 - télécopieur 0262 40 05 29.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

CRAC 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N°12/7-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur KICHENIN Virgile, 3ème Adjoint de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

6 abstentions
(dont 2 votes par procuration)

pour

↓
M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,
M. VICTORIA René-Paul et Mme LOCATE Raziah

↓
autres élus présents et mandatés

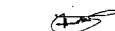
ARTICLE 1 Approuve le CRAC 2011 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31/12/2011 qui s'établit à 10 096 200 € HT en dépenses et en recettes ;
- les dépenses et recettes de 2011, ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**Mandant: Groupement de commandes VILLE
DE SAINT-DENIS / CINOR**



**COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL
2011**

**MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE
TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU
SITE « COEUR VERT FAMILIAL »
(Hors programme ANRU et Parc Aquatique)**

Mandataire : SIDR



Juin 2011

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012


Gilbert ANNETTE

1/16

**Mandant: Groupement de commandes VILLE
DE SAINT-DENIS / CINOR**



**COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL
2011**

**MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE
TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU
SITE « COEUR VERT FAMILIAL »
(Hors programme ANRU et Parc Aquatique)**

Mandataire : SIDR



Juin 2011

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 - DEPENSES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011.....	7
CHAPITRE 2 - RECETTES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011.....	10
CHAPITRE 3 - DEPENSES PREVISIONNELLES 2012	10
CHAPITRE 4 - RECETTES PREVISIONNELLES 2012.....	11
CHAPITRE 5. NOUVEAU BILAN CRPO.....	12
CHAPITRE 6. SYNTHESE.....	12
CHAPITRE 7. NOTE DE CONJONCTURE.....	13
ANNEXES.....	16
ANNEXE 1 : Plan du périmètre Cœur Vert Familial.....	16
ANNEXE 2 : Plan de situation des équipements.....	16
ANNEXE 3 : Plan du zonage	16
ANNEXE 4 : Etat parcellaire.....	16
ANNEXE 5 : Chiffrage Travaux -Stade AVP-AVRIL 2012	16
ANNEXE 6 : Planning de l'opération	16
ANNEXE 7 : Export TTC.....	16

Compte Rendu Financier Annuel 2011 rédigé par Séverine MONTREDON -
chargée d'opérations, le 16 juin 2012
Relu par Antoine ROFFIAEN - Responsable secteur Nord Est, le

INTRODUCTION

I - Mandat global d'étude et de travaux

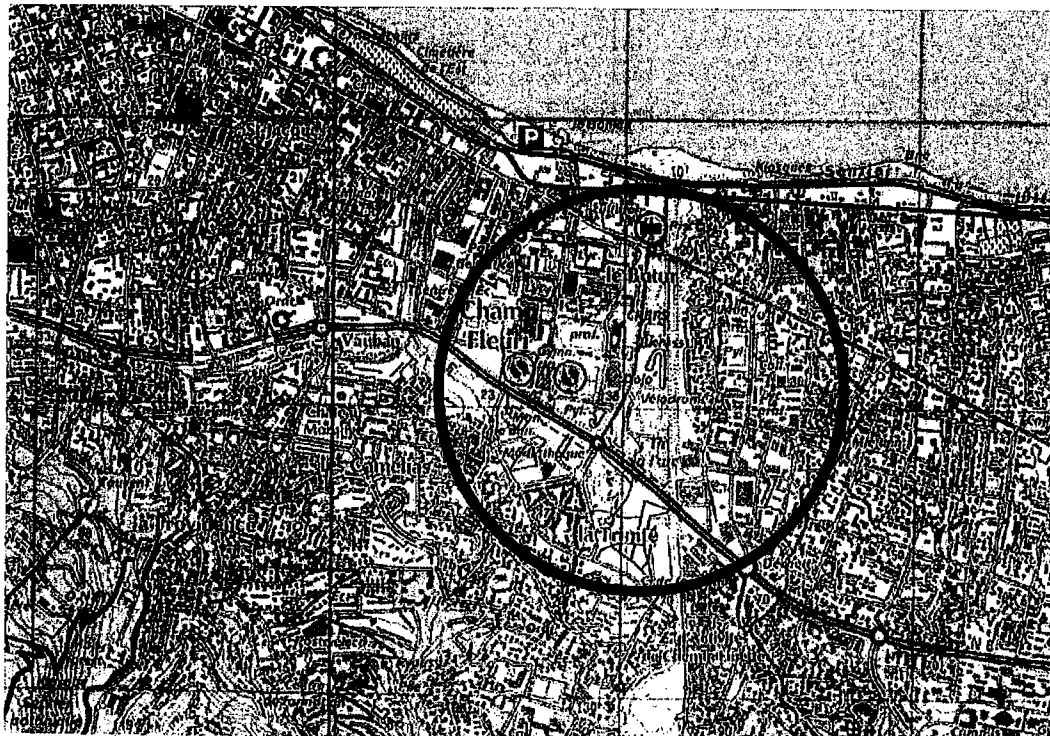
Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur vert familial », la Ville de Saint Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs et d'animations, de détente ouverts à tous.

Dans cette perspective, la Ville de Saint Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la ville de Saint Denis ont co signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

Périmètre : Ce projet d'une superficie de 35.5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au Sud
- le canal des Patates à Durand et le quartier de Sainte Clotilde à l'Est
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleury à l'Ouest (Cf. ANNEXE 1 : Ortophotoplan).



Bilan financier : L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la Convention de Mandat:

VILLE (en €HT)	
TRAVAUX	7 447 000
ETUDES ET INGENIERIE	893 400
SOUS TOTAL 1	8 636 200
CINOR (en €HT)	
TRAVAUX	1 310 000
ETUDES ET INGENIERIE	150 000
SOUS TOTAL 2	1 460 000
TOTAL	10 096 200

Programme : Le présent tableau récapitule le programme des équipements et de leur répartition au sein du groupement de commandes : (Cf. ANNEXE 2 : Plan de localisation des équipements).

VILLE DE SAINT DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 Kiosques
Vergers pédagogiques	3 rondavelles
Boulodrome	Aires de pique nique
Jeux d'Eau	Cheminement de liaison entre le parc de la Trinité et le sentier du front de mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine Patate à Durand	
Confortement du skate parc	

II - Rappels des actes administratifs

2.1 En 2010

- Délibération de la CINOR n°2010/1-29 du 08 avril 2010 : convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR. La Ville est coordonnateur de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.
- Délibération du conseil municipal n°10/2-07 en date du 24 avril 2010 : approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

2.1 En 2011

- Délibération du conseil municipal n°11/1-04 en date du 26 février 2011 : approbation de la convention de Mandat de Maîtrise d'ouvrage. Validation du choix de la SIDR comme Mandataire pour le l'aménagement du site Cœur vert familial.
- Délibération du conseil municipal n°11/4-20 en date du 25 juin 2011 : approbation de l'avenant N°1 au Mandat (programme et répartition du financière) et le lancement de la consultation du Maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donnée au Mandataire de signer le marché de Maîtrise d'oeuvre).
- Délibération du conseil municipal n°11/5-11 en date du 17 septembre 2011 : attribution du marché de Maîtrise d'Oeuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

III - Foncier

Une analyse du cadastre a identifié 39 parcelles concernées par le périmètre du Cœur vert familial. Il s'agit pour l'ensemble (34/39) de parcelles appartenant à la commune de Saint Denis.

(cf. ANNEXE 3 : Plan de zonage)

Tableau récapitulatif :

	REFERENCES CADASTRALES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE
ZONE 1	IP5-IP1-IP3	Commune de Saint Denis
	IP4	Commune de Saint Denis
	DM456	SEMADER
	AR309-AR274-AR275-AR276	Commune de Saint Denis
ZONE 2	IO8-IO9-IO5-IO44	Commune de Saint Denis
	IO4-IO35	SODIAC
	IO43	Commune de Saint Denis
ZONE 3	IO39-IO41	SODIAC
	IO42	Commune de Saint Denis
ZONE 4	IO1	Commune de Saint Denis
	BC308-BC311-BC310-BC309-BC307	Commune de Saint Denis
	BC275-BC276-BC274-BC273-BC272- BC271-BC270	Commune de Saint Denis
	Pas de références cadastrales	Commune de Saint Denis Domaine Public Fluviale
ZONE 5	AZ569-AZ576-AZ577-AZ588-AZ590- AZ592-AZ596-	Commune de Saint Denis

(Cf. ANNEXE 4 : Etat parcellaire)

La DM456 appartenant à la SEMADER est en cours d'acquisition par la Ville de Saint Denis.

Les parcelles IO4-IO35-IO39-IO41 appartenant à la SODIAC sont en cours de rétrocession (dossier de clôture de la ZAC).

Une parcelle non cadastrée située en zone 5 fait partie du Domaine Public Fluvial (DPF). Son aménagement est soumis à Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) fournie par l'Etat (propriétaire).

Il est à noter la présence d'un bar en zone 4 (procédure contentieuse en cours menée par la Ville de Saint Denis).

Le cynodrome situé en zone 4 (Partie ouest) devra être également déplacé avant démarrage des travaux.

CHAPITRE 1 - DEPENSES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Le bilan de l'opération est présenté en montant TTC, dans la mesure où les factures émises par les divers prestataires de service ou entreprises seront bien comptabilisées en TTC. En effet, le maître d'ouvrage agissant au nom et pour le compte de la collectivité, cette dernière procédera à des remboursements en TTC sur justificatifs des factures payées en TTC.

Les charges enregistrées s'élèvent à 106 450 €TTC.

Section	Libellé	LB	Facturé HT	Facturé TTC
53-Infrastructure	Honoraires MOE Infrastructure	5441	73 188	79 409
53-Infrastructure	Honoraires Géomètre Infrastructure	5442	9 990	10 839
53-Infrastructure	Autres Frais Divers	5458	6 118	6 601
Total 53-Infrastructure			89 296	96 849
56-Frais de Gestion	Rémunération Forfaitaire	5501	8 783	9 530
56-Frais de Gestion	Frais de Portage Financier	5507	71	71
Total 56-Frais de Gestion			8 854	9 601
Total			98 151	106 450

LB 5441 HONORAIRES BUREAUX D'ETUDES

Honoraires Maîtrise d'œuvre

79 409.18 €TTC

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact. HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	18/11/11	8 223,75	-	699,02	-	8 922,77
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial MOE	18/11/11	16 575,00	-	1 408,88	-	17 983,88
CYATHEA	Coeur Vert Familial MOE	18/11/11	8 901,25	-	756,61	-	9 657,86
SIGNES ARCHITECTURE URB	Coeur Vert Familial MOE	14/12/11	3 026,40	-	257,24	-	3 283,64
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	14/12/11	12 271,52	-	1 043,08	-	13 314,60
CYATHEA	Coeur Vert Familial MOE	14/12/11	981,89	-	83,46	-	1 065,35
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial MOE	14/12/11	23 208,37	-	1 972,71	-	25 181,08
TOTAL			73 188,18	-	6 221,00	-	79 409,18

Maîtrise d'œuvre :

Groupement de cotraitants: SIGNES PAYSAGES (mandataire), SIGNES ARCHITECTURE ET URBANISME, SOCETEM, CYATHEA.

Lancement de l'appel d'offre de MOE : 04 juillet 2011

CAO d'ouverture : 22 août 2011

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

CAO d'attribution (commission en Jury) : 08 septembre 2011

Montant : 568 924 €HT

Durée : 38 mois

Etat d'avancement au 31/12/2011 : 13 %

A fin 2011 , 2 notes d'honoraires ont été réglées pour 100% de la mission de Mise à jour du programme et 50% du dossier réglementaire (Etude d'impact).

LB 5442 HONORAIRES DE GEOMETRE

10 839.15 €TTC

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
BESSE GUILLAUME	Cœur Vert Familiale- Devis 168/2011-Lévy's Topo Complémentaires au 1/200.	14/12/11	9 990,00	-	849,15	-	10 839,15
		TOTAL	9 990,00	-	849,15	-	10 839,15

Malgré le relevé topographique effectué par le service foncier de la ville de Saint Denis sur l'emprise du projet Cœur Vert Familial, nous avons du mener des relevés topographiques complémentaires suivants :

- bordure de la Ravine Laverdure- 8 500 m²
- carrefour Boulevard Sud - 4 350 m²
- partie Est de la zone 4 et 5- 59 800 m²
- partie ouest zone 4- 14 500 m²

Consultation en date du 2 novembre 2011 auprès de 3 prestataires. L'offre du cabinet de Géomètre BESSE a été retenue pour un montant de 9 990 €HT.

LB 5458 AUTRES FRAIS DIVERS

6 600.19 € TTC

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
NOUVELLE	Cœur Vert Familiale-Fact 70737-Parution AO	05/07/11	1 996,45		169,70		2 166,15
QUOTIDIEN DE LA REUNION	Cœur Vert Familiale-Fact R2/302 129- Parution AO	05/07/11	1 871,31		159,06		2 030,37
PROJET REPRO INDUSTRIE	Cœur Vert Familiale-Fact 1102553- Reproduction Bessie	30/11/11	276,53		29,81		306,34
JUR	Cœur Vert Familiale-Fact 76068 du 15/12/11-Parution AO	15/12/11	826,53		70,26		896,79

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact. HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
QUOTIDIEN DE LA REUNION	Coeur Vert Familiale-Fact Pa/313 700- Parution Rubrique Avis d'Attribution	15/12/11	697,55	-	59,29	-	756,84
D.I.L.A (DIRECTIF INF LEGALE ADMIN)-JO	Coeur Vert Familial-Facture n°1986304 du 22/12/11-Achat Unité Publication	22/12/11	450,00	-	-	-	450,00
	TOTAL		6 118,37	-	481,82	-	6 600,19

Ces frais correspondent aux parutions dans la presse locale et au JOUE/BOAMP de l'appel d'offre concernant le marché de Maîtrise d'œuvre, aux avis d'attribution du marché et à des frais de reproduction de dossiers....

LB 5501 REMUNERATION FORFAITAIRE

9 530.30 € TTC

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact. HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
SIDR	Rémunération Forfaitaire 2011 HT	30/09/11	8 783,69	-	746,61	-	9 530,30
SIDR	Rémunération Forfaitaire HT 2011 2013	30/09/11	-	-	-	-	-
	TOTAL		8 783,69	-	746,61	-	9 530,30

Conformément à l'annexe 1 de la convention de Mandat, la rémunération forfaitaire a été facturée à hauteur de 8 783.69 €HT au choix du Maître d'œuvre.

LB 5507 FRAIS DE PORTAGE FINANCIER

71.43 € TTC

R. Sociale	Objet	Date Fact.	Fact. HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Réglé TTC
FRAIS PORTAGE	Frais Portage Financiers	31/12/11	71,43	-	-	-	71,43
			71,43	-	-	-	71,43

Pour l'exercice 2011, il y a eu des frais de portage financier. En effet, l'appel de fonds appelé en octobre 2011 a été encaissé en janvier 2012.

CHAPITRE 2 - RECETTES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

LB 5651 REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUR OPERATIONS DE MANDATS

Une demande d'avance appelée en date du 20 octobre 2011 pour un montant de 300 000 € TTC a été encaissée en date du 09 janvier 2012.

CHAPITRE 3 - DEPENSES PREVISIONNELLES 2012

Ce deuxième chapitre a pour but d'une part de présenter les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2012 pour un montant total de 285 366 € TTC.

LB 5441 HONORAIRES MOE 210 884 €TTC

A fin 2012, il est à prévoir la facturation des missions suivantes :

100% Elaboration des dossiers réglementaires

100% AVP / PRO DCE- Infrastructure (dont passerelle)

100 % ESQUISSE/ APS /APD / PRO DCE -Superstructure (rondavelles)

100 % Elaboration du Permis d'aménager et des Permis de construire

LB 5442 HONORAIRES DE GEOMETRE 8 680 €TTC

Des relevés topographiques pourraient s'avérer nécessaires en phase PRO - Superstructure (rondavelles).

LB 5443 HONORAIRES CSPS 2 688 €TTC

Une consultation concernant le choix d'un CSPS devra être lancée en début d'année 2012 afin que le prestataire retenu puisse émettre un avis en phase conception.

LB 5447 ETUDE DE SOLS 10 850 €TTC

Des études de sols sont à envisager sur les emprises du skate parc et des 3 rondavelles.

LB 5457 FRAIS DE COMMUNICATION 8 680 €TTC

Des frais de communication sont à provisionner en phase Etudes pour aider à la décision et pour permettre une meilleure adhésion au projet.

LB 5458 AUTRES FRAIS DIVERS

5 463 € TTC

Provisions pour frais de reprographie en phase Etudes.
Honoraires à prévoir concernant le contrôleur technique des 3 rondavelles et de la passerelle enjambant la ravine Patates à Durand.

LB 5501 REMUNERATION FORFAITAIRE

38 121 € TTC

Facturation de 20 % de la rémunération forfaitaire à la notification des marchés des entreprises.

CHAPITRE 4 - RECETTES PREVISIONNELLES 2012

LB 5651 : REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUR OPERATIONS DE MANDATS

Il est envisager de réaliser deux demandes d'avances à hauteur de 55 595 € TTC et 76 233€ TTC, respectivement au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2012.

CHAPITRE 5. NOUVEAU BILAN CRPO

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC
En Euros	Budget préc.	Budget actualisé		
A : 5651/Remboursement des Dépenses sur Opérations en Mandat		10 096 200	858 177	10 954 377
A : 5666/Encaissements Avances Mandat	10 096 200			
Sous-total recettes	10 096 200	10 096 200	858 177	10 954 377
B : 5441/Honoraires MOE Infrastructure	-525 300	-569 333	-48 394	-617 727
B : 5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-25 000	-25 000	-2 125	-27 125
B : 5443/CSPPS Infrastructure	-60 000	-9 217	-783	-10 000
B : 5447/Etudes de Sols Infrastructure	-20 000	-20 000	-1 700	-21 700
B : 5448/Autres BET Infrastructure	-20 000	-20 000	-1 700	-21 700
B : 5449/Travaux Primaires	-8 755 000	-8 755 000	-744 175	-9 499 175
B : 5454/Imprévus	-275 226	-281 905	-23 962	-305 867
B : 5456/Autres Concessionnaires	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5457/Frais de Communication	-40 000	-40 000	-3 400	-43 400
B : 5458/Autres Frais Divers	-100 000	-100 000	-8 500	-108 500
B : 5459/Assurance	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5501/Rémunération Forfaitaire	-175 674	-175 674	-14 932	-190 606
B : 5507/Frais de Portage Financier		-71		-71
Solde TVA			-6	-6
Sous-total dépenses	-10 096 200	-10 096 200	-858 177	-10 954 377

CHAPITRE 6. SYNTHÈSE

Exercice 2011 :

Les dépenses réalisées au cours de l'année 2011 s'élèvent à 106 450 € TTC.

Les produits appelés au cours de l'année 2010 s'élèvent à 300 000 € TTC.

Exercice 2012 :

Les dépenses prévues pour l'année 2012 sont de 285 366 € TTC.

Les produits à appeler en 2012 s'élèvent à 131 828 € TTC.

CHAPITRE 7. NOTE DE CONJONCTURE

I- Avancement opérationnel sur l'année 2011 jusqu'à juin 2012

- 28 mars 2011- 1^{er} Comité de Pilotage

Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR

Ordre du jour : Présentation du Mandataire SIDR

- 07 juillet 2011- 2^{ème} Comité de pilotage

Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR

Ordre du jour : Validation de l'avenant N°1 au Mandat (prolongation des délais et nouvelle répartition financière)

- 15 novembre 2011- 3^{ème} Comité de pilotage

Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : Présentation du MOE (Groupement SIGNES PAYSAGES- SIGNES ARCHITECTURE ET URABNSIME- SOCETEM- CYATHEA) et de leur première Mission de « Mise à jour du programme »

- 15 décembre 2011- Comité Technique

Participants : Ville (Administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : Présentation de dossiers provisoires Niveau AVP- Infrastructure et Esquisse/ APD- Superstructure (rondavelles)

→ Fin janvier 2012, 1^{er} retours des services techniques et prise en compte des remarques.

- 26 janvier 2012 - Réunion de cadrage avec les services de l'Etat

Participants : Ville (Administratifs) + SIDR + Maîtrise d'œuvre + Services de l'Etat (SADEC - SEB- SCED)

Ordre du jour : Mise au point sur les dossiers réglementaires à déposer dans le cadre du projet « Cœur Vert Familial » et désignation de la SEB comme référent sur cette opération.

- 08 février 2012- 4^{me} Comité de pilotage

Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : **Présentation des dossiers définitifs AVP -Infrastructures et APD - Superstructures (Rondavelles)**

→ A l'issue du Comité de pilotage, de nombreux points restent en suspens (présence ou pas de clôtures, dimension et emplacement non arrêtés du beach Volley/Soccer et des rondavelles, confortement ou création d'un nouveau skate parc)

- 28 février 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (DGA -DAPU) + SIDR + Maîtrise d'œuvre (entretien téléphonique)

Ordre du jour : Point sur avancement opérationnel

Accord de principe donné par la ville pour une mission supplémentaire AMO pour la création d'un skate Parc.

La ville demande des rendus visuels pour aider à la décision au niveau de l'AVP-Infrastructure et reste en attente de nouvelles propositions concernant les rondavelles.

- 19 avril 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (Monsieur Le Maire- DGA -DAPU)

Ordre du jour : **Présentation du projet au Maire et validation des principes suivants : Suppression des clôtures entérinée, l'option des deux terrains de beach est retenue... (Cf. ANNEXE 5 : Chiffrage Travaux - stade AVP -avril 2012)**

- 10 mai 2012 - Dépôt des dossiers réglementaires

Le projet Cœur vert familial est soumis à études d'impacts, conformément aux articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux évaluations environnementales des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le projet est soumis à Enquête publique. L'avis de mise à l'enquête indiquera que cette enquête vaut pour les procédures devant normalement donner lieu à enquête publique en application des articles L123-1 du Code de l'Environnement ou « loi n°83 -630 du 12 juillet 1983 dite Bouchardeau », relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement , et L214-2 du Code de l'environnement.

Le projet est aussi soumis au régime d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau conformément aux articles R 214-1 et suivants du Code l'environnement.

Enfin, pour l'aménagement de la zone 5, une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) est menée dans le cadre de l'instruction du dossier Loi sur l'eau.

- 14 mai 2012 - Dépôt du Permis d'Aménager

- 11 juin 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (DGA -DAPU) + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : Présentation des variantes sur les 3 rondavelles

Accord de principe donné par la ville sur les 3 variantes

II Propositions pour les éventuelles décisions à prendre par le maître d'ouvrage pour permettre la poursuite de l'opération dans de bonnes conditions

-La ville devra valider une des variantes proposées pour la Passerelle et les kiosques afin de poursuivre et finaliser le dossier PRO Infrastructure.

-Conformément à la réunion du 14 mars 2012, la participation de la CINOR doit être régularisée. En effet, il y a une différence de 150 000 € entre le montant total de la participation CINOR inscrite dans la convention constitutive du groupement de commande (1 310 000 €) et la participation CINOR indiquée dans le Mandat(1 460 000 €).

- Une réunion est à programmer avec la CINOR pour préciser le niveau de financement de la CINOR sur les amphithéâtres, les aires de jeux, scène de lecture et parcours marmailles (Fond de concours).

-Le versement des demandes d'avance devra se faire dans un délai de 30 jours afin de ne pas générer de frais financiers, conformément à la demande de la ville.

III Perspectives au 2^{ème} semestre 2012

(Cf. ANNEXE 6 : Planning de l'opération)

Administratif et financier

-Un chiffrage définitif pourra être calé au stade AVP + après l'obtention des dernières validations attendues. Il en découlera un nouveau bilan financier global qui devra faire l'objet d'un avenant N°2 au Mandat.

- Un réajustement du marché de MOE devra être aussi réalisé au stade AVP+ Infrastructure et APD rondavelles.

Technique

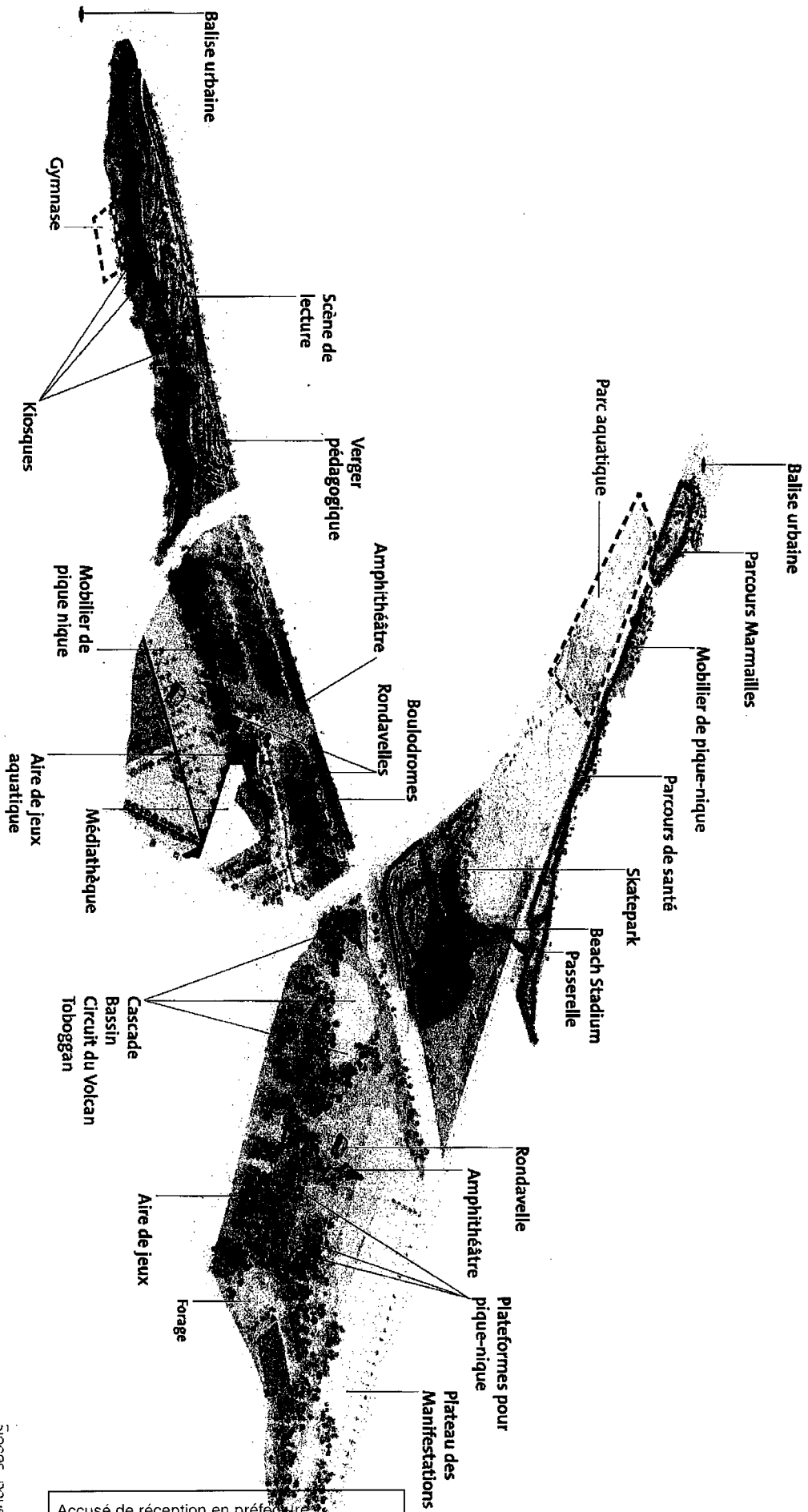
- Il est à prévoir en juillet 2012 le dépôt des permis de construire (3 rondavelles).
- Lancement d'une consultation pur le marché de contrôle technique des 3 rondavelles et de la passerelle enjambant la ravine Patate à Durand.
- Lancement d'un avis de pré information concernant le marché des travaux (JOUE-BOAMP)
- Lancement des missions PRO- Infrastructure et PRO- Superstructure au second semestre 2012.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Plan du périmètre Cœur Vert Familial**
- ANNEXE 2 : Plan de situation des équipements**
- ANNEXE 3 : Plan du zonage**
- ANNEXE 4 : Etat parcellaire**
- ANNEXE 5 : Chiffrage Travaux -Stade AVP -Avril 2012**
- ANNEXE 6 : Planning de l'opération d'aménagement**



recep. prefecture.
2012-03-10 15:4:DE
Date de reception prefecture : 20/12/2012



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20121215-1275-4-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2012

ZONES D'INTERVENTION



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012



**COMMUNE DE SAINT-DENIS
CŒUR VERT FAMILIAL
- ETAT PARCELLAIRE -**

**DIRECTION RECHERCHE ET DEVELOPEMENT
FONCIER**

REFERENCES CADASTRALES				IDENTITE DU PROPRIETAIRE	ORIGINE DE PROPRIETE	EMPRISE		HORS EMPRISE	
Section	N°	Sup.m²	ADRESSE			Réf. Cad.	Superf. en m2	Réf. Cad.	Superf. en m2
BC	6	817,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
BC	15	1202,00		SIDR					
BC	16	699,00		M. CHANE YIN Michel 20 rue Etienne Sinaya 97490 Sainte Clotilde					
BC	403	2804,00		Les Copropriétaires 54 rue des Deux Canons 97490 Sainte Clotilde					
BC	405	36,00		SIDR					
BC	404	532,00		SIDR					
BC	314	4274,00	33 rue Etienne Sinaya	Les copropriétaires Résidence Deux Canons 4 Les Grenadiers 39 Bd Lacaussade 97400 Saint-Denis Syndic: Agence les Flamboyants					
BC	66	519,00		Mme CLAIN Nicole Denise née le 06/04/1934 à Saint-Benoît 51 route des Bambous Le Brulé 97400 Saint-Denis					
BC	67	485,00		Mlle LAW-SOUNE Daniele née le 04/03/1971 à Saint-Denis 122 rue des Deux Canons 97490 Sainte Clotilde					
BC	258	87,00		SIDR					
BC	256	198,00		Mlle FO-YAM Suzy née le 28/02/1972 à Saint-Denis 102 rue Pasteur Saint-Denis					
BC	257	208,00		M. RIVIERE Joseph Georges né le 24/03/1959 à Saint-Denis 132 rue des Deux Canons 97490 Sainte Clotilde					
BC	306	670,00		SIDR					
BC	290	368,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
BC	293	795,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	1	28455,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	4	2038,00	65 Bd notre Dame de la Trinité	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) 50 Quai Ouest 97400 SAINT-DENIS					
IO	5	594,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	8	446,00	Ravine des Patates à Duran	Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	9	1524,00	Ravine des Patates à Duran	Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	35	12101,00	Ravine des Patates à Duran	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) 50 Quai Ouest 97400 SAINT-DENIS					
IO	39	2287,00		Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) 50 Quai Ouest 97400 SAINT-DENIS					
IO	40	2142,00		Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) 50 Quai Ouest 97400 SAINT-DENIS					
IO	42	1098,00		Attente fiche hypothécaire - à priori, c'est du DP					
IO	43	98593,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IO	44	1519,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IP	21	1067,00	rue du Bourgeois Neuf	Attente fiche hypothécaire - à priori, c'est du DP					
IP	22	8720,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IP	23	8827,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
IP	25	8820,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
AR	274	16,00	Ruelle du Bourgeois Neuf	Attente fiche hypothécaire - à priori, c'est du DP					
AR	275	249,00	Ruelle du Bourgeois Neuf	Attente fiche hypothécaire - à priori, c'est du DP					
AR	276	1046,00	Ruelle du Bourgeois Neuf	Attente fiche hypothécaire - à priori, c'est du DP					



**COMMUNE DE SAINT-DENIS
CŒUR VERT FAMILIAL
- ETAT PARCELLAIRE -**

**DIRECTION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
FONCIER**

CADASTRE

REFERENCES CADASTRALES				IDENTITE DU PROPRIETAIRE	ORIGINE DE PROPRIETE	EMPRISE		HORS EMPRISE	
Section	N°	Sup. m²	ADRESSE			Réf. Cad.	Superf. en m2	Réf. Cad.	Superf. en m2
AR	304	3568,00	6 B Bd Doret	Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
AR	305	148,00		<i>Atteinte fiche hypothécaire => a priori, c'est du DP</i>					
AR	306	3793,00	5 T Bd Doret	Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
AR	307	2740,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
AR	308	387,00		<i>Atteinte fiche hypothécaire => a priori, c'est du DP</i>					
AR	309	370,00		<i>A priori DP</i>					
AR	310	2414,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
AR	311	113,00		<i>A priori DP</i>					
AR	312	942,00		Commune de Saint-Denis 1 rue 97400 Pasteur Saint-Denis					
DM	458	1490,00		SEMADER BP 216 SAINT-LOUIS CEDEX (97899)					
Total		366354 m²				Total	0		

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4
- Parcelles riveraines à la Zone 5

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

MANDAT "CEUR VERT FAMILIAL"
COMMUNE DE SAINT DENIS

EVOLUTION DU COUT DES TRAVAUX EN € HT

ELEMENTS DE PROGRAMME	COUT DES TRAVAUX -4HT		COUT DES TRAVAUX -4 HT		OPTIONS NON RETENUES
	Bilan initial de Mandat Juillet 2011	CINOR	Bilan AVP Février 2012	CINOR	
	VILLE		VILLE	CINOR	
ELEMENTS DE PROGRAMME					
Balises urbaines*	10 000				
Boulodrome	310 000		30 000		
Jeux d'eau	200 000		230 000		
Beach stadium	890 000		300 000		
Vestiaires/douches			125 000		
Contournement du stade parc	100 000		900 000		
Passerelle enjambant Palais à Durand	120 000		235 000		
1 échelle de lecture de 50 places	80 000		34 000		
2 amphithéâtres (150 et 400 places)	300 000				
Autres de jeu	150 000		160 000		
Arrosage et réseau	630 000		700 000		
Aménagement paysager général	1 200 000				
Espaces verts plantation			1 325 000	225 000	
Bancs et chaises longues			735 000		
Signalétiques			90 000		
Réseaux	600 000				
Travaux préalables			150 000		
Eclairage public**			600 000	200 000	
BT					
EU					
Assainissement EP			100 000		
Eau potable-incendie					
Réseau téléphone					
Parking	1 250 000				
Parking zone 1			115 000		
Voies et parking			750 000		
Embranchement Bordures macadamisées			280 000		
3 rondelles		90 000		80 000	
3 rondelles		400 000		340 000	
Autres de pique nique		55 000		180 000	
Cheminement de liaison entre le parc et le sentier littoral		785 000			
Zones piétonnes			435 000	285 000	
Clôtures	1 527 000		765 000		
Verger pédagogique	40 000		50 000		
Plateau des manifestations	70 000		30 000		
Ombrières			600 000		
Services Municipaux			145 000		
SOUS TOTAL	7 357 000	1 310 000	8 294 000	1 310 000	
TOTAL		8 667 000		9 694 000	7 463 620
					1 311 855
					8 785 478

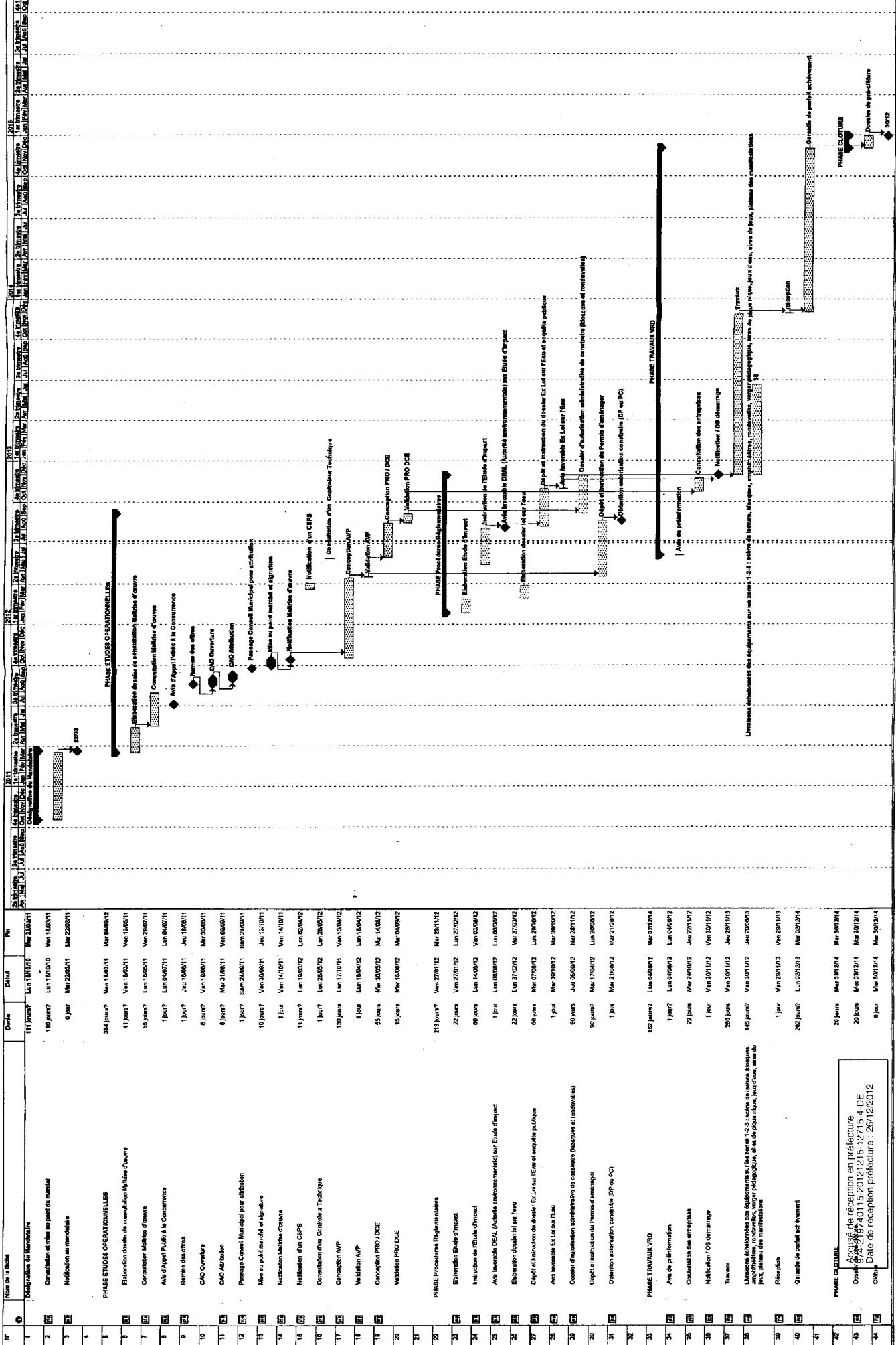
*Dans le bilan initial le poste des surfaces s'élevait à 100 000 €, maintenant un coût total travaux ville à 17 437 000 €

EVOLUTION DU BILAN FINANCIER EN € HT

	Bilan financier initial	Bilan financier	Nouveau bilan financier
	Inscrit dans le Mandat	après avenant N°1	après AVP
	en € HT	en € HT	en € HT
	VILLE		
Travaux	7 447 000,00	7 587 126,12	7 761 326,00
Etudes et ingénierie	883 400,00	1 069 073,88	1 069 073,88
			450 000,00
Sous total	8 330 400,00	8 656 200,00	8 869 399,88
	CINOR		
Travaux	1 310 000,00	1 310 000,00	1 311 855,00
Etudes et ingénierie	750 000,00	1 460 000,00	1 311 855,00
Sous total	1 060 000,00	10 096 200,00	10 292 384,88
Total	10 086 200,00		

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12715-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

COEUR VERT FAMILIAL
Commune de SAINT DENIS
Planning prévisionnel
Juillet 2011



ACCUSE DE RECEPTION EN PREFECTURE
Date de réception en préfecture : 26/12/2012
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Echancier prévisionnel des TTC : 31040101-COEUR VERT FAMILIAL-1-Andampement-Nord Est. établi le 05/07/2012 à 14:20

Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants TTC											
A. 3500 Emplacements Avances MaitDAT	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200
B. 5450 Travaux	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300
B. 5451 Travaux Géomètres Infrastructure	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
B. 5452 Travaux Géomètres Infrastructure	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
B. 5453 Travaux de Sols Infrastructure	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
B. 5454 Travaux de Sols Infrastructure	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
B. 5455 Travaux Primaires	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000
B. 5456 Travaux Primaires	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905
B. 5457 Travaux Primaires	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
B. 5458 Travaux Primaires	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
B. 5459 Travaux Primaires	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
B. 5460 Travaux Primaires	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
B. 5501 Travaux Primaires	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674
B. 5502 Travaux Primaires	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71
Sous-total dépenses	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200
D. Décaissements passifs											
D. Décaissements passifs											
Sous-total trésorerie transitoire											
Trésorerie brute	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	
-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	-525 300	
-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	
-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	
-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	
-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	
-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	-8 755 000	
-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	-28 1 905	
-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	
-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	
-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	
-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	
-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	-175 674	
-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	-71	
-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	-10 098 200	
10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	10 098 200	

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20121215-12715-4-DE
 Date de réception préfecture : 26/12/2012